



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/48/L.1  
24 septembre 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-huitième session

Genève, 1<sup>er</sup>-12 octobre 2001

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED

**Projet de décision\***

*Le Conseil du commerce et du développement,*

1. *Prend note* avec satisfaction du rapport sur les activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement (TD/B/48/5 et Add.1 et 2), ainsi que du plan indicatif de la coopération technique de la CNUCED pour 2002;
2. *Note avec satisfaction* l'amélioration de la qualité des rapports, et *demande* que les observations et suggestions faites à la trente-huitième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme soient prises en compte pour l'établissement des futurs rapports;
3. *Note avec intérêt* l'augmentation des contributions bilatérales et multilatérales aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, *remercie* les donateurs bilatéraux et multilatéraux de leurs contributions et *invite* tous les donateurs bilatéraux et multilatéraux à envisager

---

\* Tel qu'approuvé par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à la séance plénière de clôture de sa trente-huitième session, le jeudi 20 septembre 2001.

d'accroître leurs contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en faveur des pays en développement, et en particulier en faveur de l'Afrique, qui compte 34 des 49 PMA;

4. *Souligne* qu'il est important d'assurer la prévisibilité du financement et la viabilité des programmes de coopération technique de la CNUCED, et à cet égard *encourage* des contributions pluriannuelles;

5. *Se félicite* de la meilleure utilisation qui est faite des ressources humaines des pays en développement pour l'exécution des activités de coopération technique, et *préconise* une plus grande diversification géographique concernant l'emploi de consultants et d'experts, en particulier au profit des pays en développement;

6. *Demande* au secrétariat de la CNUCED de jouer son rôle dans les efforts internationaux concertés qui sont déployés pour aider les pays en développement à tirer pleinement avantage du commerce et à réduire la pauvreté, notamment en intégrant le commerce dans les stratégies de développement et en renforçant les partenariats avec d'autres institutions menant des activités d'assistance technique liées au commerce, en particulier au profit des PMA dans le contexte du Cadre intégré;

7. *Prie* le secrétariat de poursuivre son travail de consolidation et de regroupement des activités de coopération technique;

8. *Se félicite, en en soulignant l'importance*, de l'initiative prise par le secrétariat de réaliser un examen interne de la coopération technique en vue de renforcer l'impact des activités de coopération technique, d'assurer une plus grande cohésion des différents éléments de programme et de rationaliser les procédures opérationnelles pour une plus grande efficacité et de meilleurs résultats, et *prie* le Secrétaire général de la CNUCED de présenter les résultats de cet examen interne aux réunions d'examen à mi-parcours, pour analyse;

9. *Réitère* sa demande, précédemment formulée dans sa décision 461 (XLVII), concernant la traduction des documents dans toutes les langues officielles.

-----